

LE FONDS DE SOLIDARITE DE L'ECOLE LACORDAIRE

- QU'EST-CE QUE C'EST ?
- SON FONCTIONNEMENT
- BILAN 2013-14

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- - UNE CHARTE
- - UNE ADHESION DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE DANS SON ENSEMBLE
- - UN FINANCEMENT

UNE CHARTE

Objet

Le fonds de solidarité a pour but de financer les actions suivantes par ordre de priorité décroissante :

- Aide aux parents qui rencontrent des difficultés pour payer la scolarité de leur(s) enfant(s) et/ou les activités liées au projet éducatif.
- Aide aux enfants des familles démunies qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité (soutien scolaire, enfants handicapés...).

A titre subsidiaire :

- Financement de projets ou d'actions de solidarité organisés par l'Ecole avec la participation active des enfants.
- Financement de toute action de solidarité votée à l'unanimité par la commission.

UNE ADHESION DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE DANS SON ENSEMBLE

Le fonds de solidarité est géré par une commission appelée « Commission de Solidarité » qui est composée de :

Un représentant de la Tutelle Dominicaine

Le Chef d'Etablissement Coordonnateur

Le Président de l'OGEC

Le Président de l'APEL

UN FINANCEMENT

UN FINANCEMENT ANNUEL PERMANENT :

- 6.000 € de L'OGEC
- 3.000 € de L'APEL

UN FINANCEMENT ANNUEL REGULIER :

- Collecte annuelle auprès des Familles

LE FONCTIONNEMENT

Les demandes d'aide émanant des familles en difficultés sont reçues tout au long de l'année.

Elles doivent être déposées auprès du Directeur Administratif et Financier de l'Ecole.

Chaque demande doit être accompagnée des pièces justificatives de nature à permettre à la Commission de statuer en toute connaissance de cause.

Les demandes sont traitées en toute confidentialité par la Commission qui rendra réponse au plus tard un mois après la date de dépôt du dossier complet.

Les projets d'actions de solidarité sont présentés par toute personne désirant s'impliquer dans la politique de solidarité menée par la Commission. Pour atteindre leur but pédagogique, ces projets doivent faire la place la plus large possible aux enfants tant au niveau de la conception que de la réalisation.

BILAN 2013/14

MONTANT DE LA COLLECTE :

8.614 €

MONTANT DES AIDES ACCORDEES :

22.049 €

NOMBRE DE FAMILLES AIDEES :

16

SOIT UNE MOYENNE PAR FAMILLE DE :

1.378 €

BILAN 2012/13

MONTANT DE LA COLLECTE :

5.658 €

MONTANT DES AIDES ACCORDEES :

17.931 €

NOMBRE DE FAMILLES AIDEES :

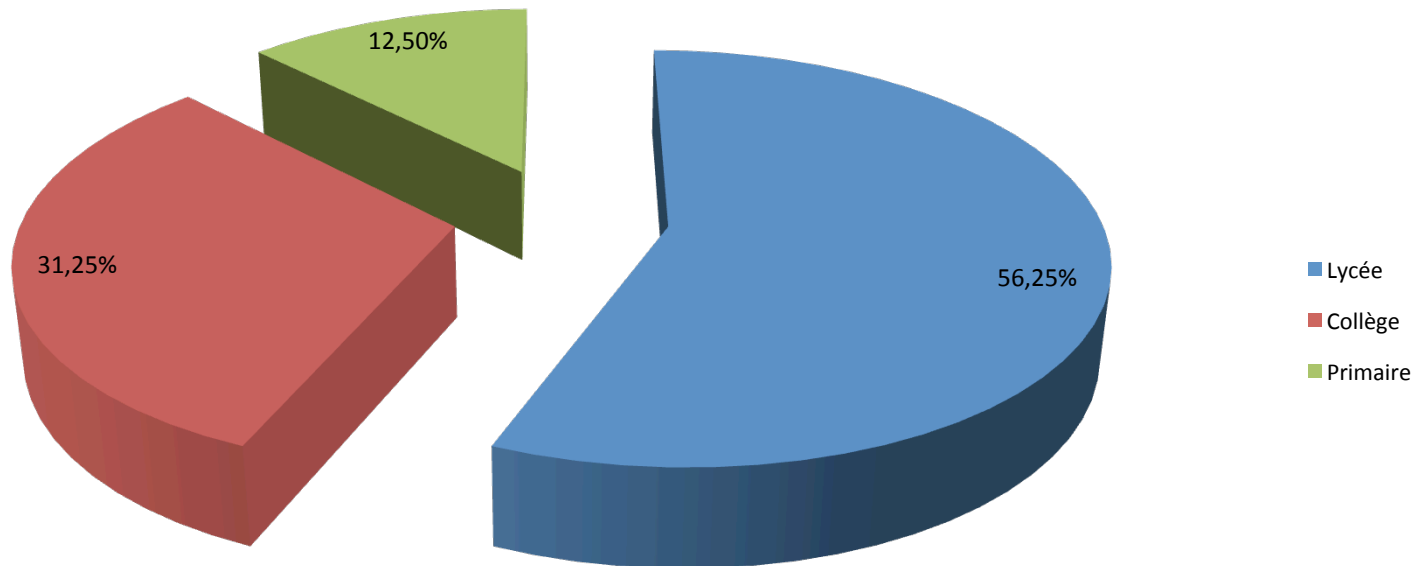
15

SOIT UNE MOYENNE PAR FAMILLE DE :

1.195 €

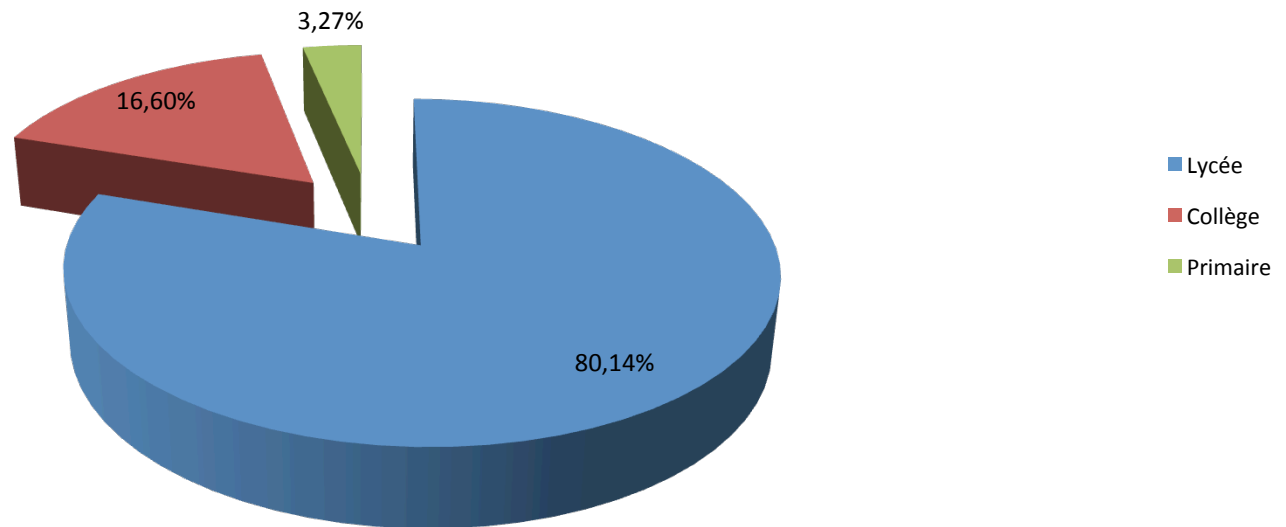
BILAN 2013/14

SOLIDARITE : REPARTITION PAR UNITE PEDAGOGIQUE (en nombre de demandes)



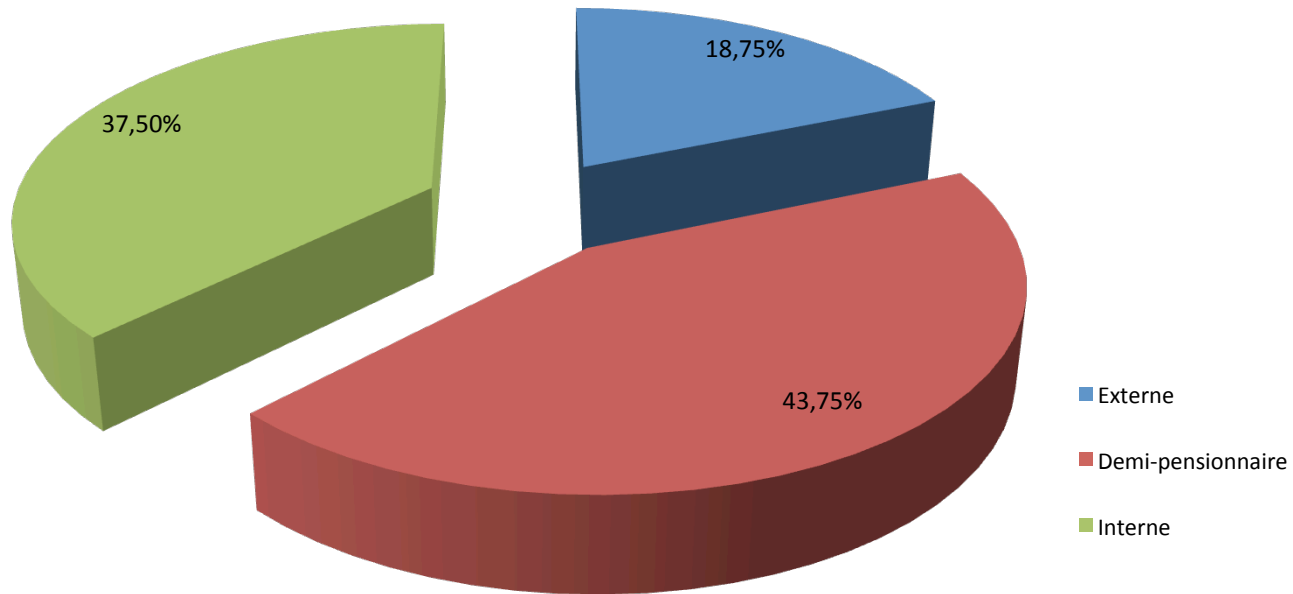
BILAN 2013/14

SOLIDARITE : REPARTITION PAR UNITE PEDAGOGIQUE (en montant d'aide)



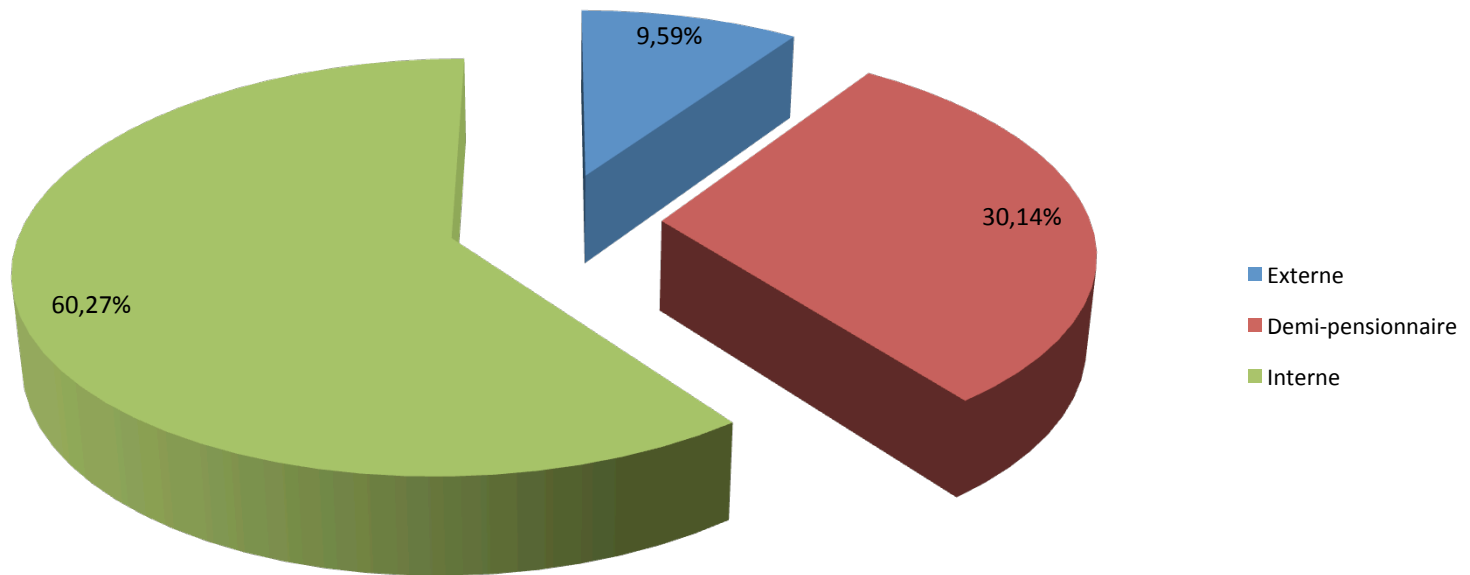
BILAN 2013/14

SOLIDARITE : REPARTITION PAR REGIME (en nombre de demandes)



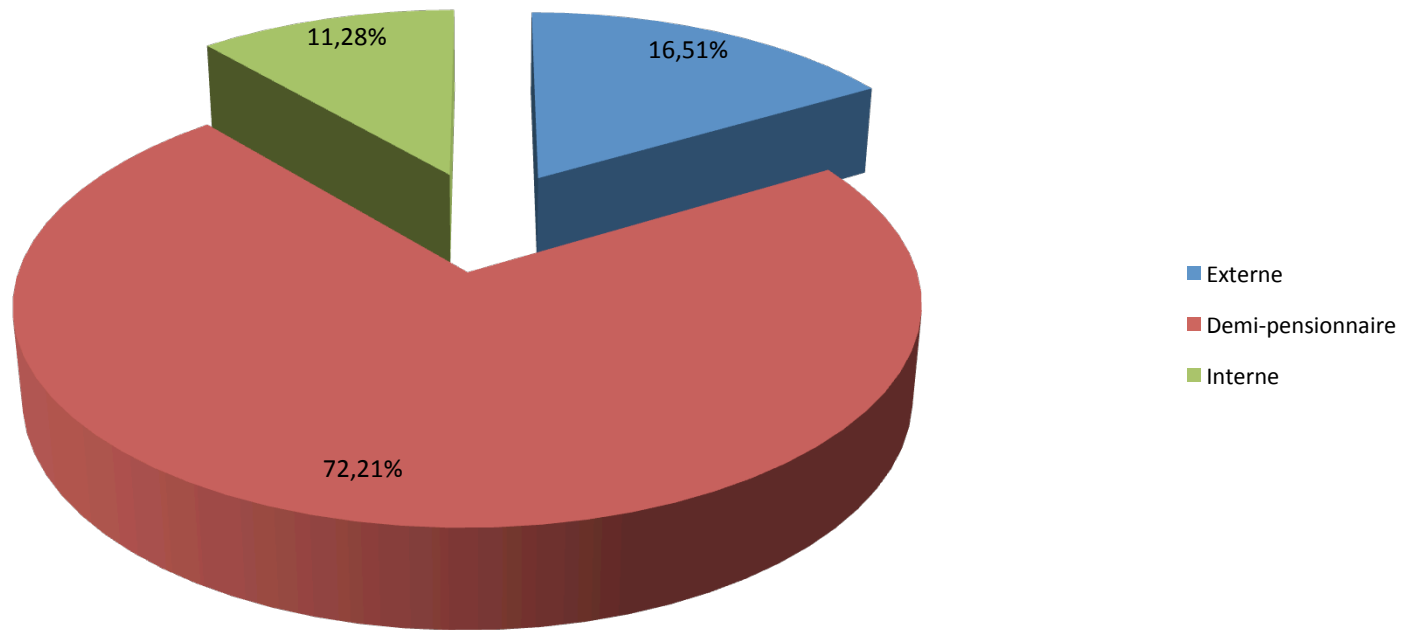
BILAN 2013/14

SOLIDARITE : REPARTITION PAR REGIME (en montant d'aide)



BILAN 2013/14

EFFECTIF DE L'ECOLE 2013/14 : REPARTITION PAR REGIME



PERSPECTIVES

- DECELER LES FAMILLES EN DIFFICULTE
- CONTINUER L'EFFORT DE COLLECTE (de plus en plus de demandes d'intervention)
- ELARGIR LE CHAMP D'ACTION
 - Bourses d'Etude
 - Aides diverses

FONDS DE DOTATION LACORDAIRE

« REUSSIR POUR SERVIR »

-CREATION DU FONDS FIN JUIN 2014

-UN FONDS ADMINISTRE CONJOINTEMENT

- Par un CA de trois membres : Tutelle dominicaine, Président de l'OGEC, Chef d'Etablissement
- Par un comité de partenaires : Amicale des Anciens, Esprit lacordaire, APEL

FONDS DE DOTATION LACORDAIRE

« REUSSIR POUR SERVIR »

OBJETS PRINCIPAUX DU FONDS

- Soutenir l'entretien, la rénovation, la mise aux normes et la sauvegarde du patrimoine immobilier de l'OGEC Ecole LACORDAIRE, ainsi que son développement et son aménagement ;
- Favoriser et soutenir le développement de toutes œuvres, organisations ou institutions éducatives de l'OGEC Ecole LACORDAIRE ou en lien avec cette dernière ;
- Mettre en place ou contribuer à toute action de soutien à finalité sociale (bourses, fonds de solidarité, ...) pour favoriser l'accès aux établissements LACORDAIRE ;

FONDS DE DOTATION LACORDAIRE

« REUSSIR POUR SERVIR »

LES MOYENS DU FONDS

-Engager une démarche philanthropique par tous moyens, auprès de tous partenaires, particuliers et entreprises, pour recueillir les fonds nécessaires à la mise en œuvre d'actions entrant dans l'Objet ci-dessus, et notamment par voie d'appel à la générosité publique.

FONDS DE DOTATION LACORDAIRE

« REUSSIR POUR SERVIR »

L'INTERET DU FONDS

- Les Dons bénéficient d'une réduction d'impôt de 66% sur l'IR et de 60% sur l'IS
 - Le Fonds est habilité à recevoir des Legs
- Les Dons peuvent provenir de Particuliers ou d'Entreprises
 - Possibilité de recours au Mécénat

